

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

PROGRAMME DE RECRUTEMENT RÉGIONAL DES POMPIERS



Préparé par : Guy Poulin,
Coordonnateur en sécurité incendie
Adopté par : le CSI le 20 février 2018
Adopté par : Conseil des maires le 14 mars 2018 R6294-18
Révisé : Aucune révision

Contenu

1. Avant-propos.....	3
2. Contexte	3
Le chemin parcouru et les défis encore présents	3
3. Description du programme	4
3.1 Public cible.....	5
4. Contenu du programme.....	5
4.1 Campagne de promotion - Fréquence et période	5
4.2 Formulaire d'embauche	5
4.3 Processus d'embauche	5
4.4 Rencontre d'information	6
4.5 Ateliers d'initiation	7
Qualités et aptitudes nécessaires :.....	7
4.6 Site web.....	8
5 Conclusion	8
6. Publications de références.....	8
Processus d'embauche	12

1. Avant-propos

Les municipalités devront durant les prochaines années poursuivre leur recrutement afin de s'assurer d'un nombre de pompiers pouvant répondre aux objectifs fixés au schéma. Une campagne de recrutement régional sera effectuée par la MRC Robert-Cliche.

Quelque 80 % des pompiers du Québec, surtout dans les petites et les moyennes municipalités, n'exercent pas ce métier à temps plein. Ce métier constitue pour eux, malgré la passion qui les anime, un travail d'appoint en complément à leur emploi principal. En 2000, on comptait environ 19 500 pompiers volontaires ou à temps partiel sur quelque 23 100 pompiers. En 2009, on dénombrait approximativement 17 400 pompiers volontaires ou à temps partiel sur un total d'un peu plus de 21 700 pompiers.

Cette diminution d'environ 2 000 pompiers volontaires ou à temps partiel s'explique-t-elle :

- Par le vieillissement de la population dans les régions éloignées ?
- Par un manque de dynamisme économique qui incite les jeunes à quitter leur région ?
- Par le fait que les pompiers plus âgés ne désirent pas nécessairement s'engager dans un processus de formation devenu obligatoire à la suite de l'entrée en vigueur de la réglementation québécoise sur la formation en 2004 ?
- Par l'attrait des emplois à temps plein dans les services de sécurité incendie des villes-centres pour les jeunes pompiers formés (intervention en sécurité incendie et Techniques de sécurité incendie qui aspire tous à une carrière ?

En l'absence de pompiers permanents, les services incendie éprouvent une certaine complication à assurer la disponibilité des pompiers, principalement les jours de semaine entre 7 heures et 17 heures.

2. Contexte

Le chemin parcouru et les défis encore présents

Il plus difficile pour les municipalités de garder leurs pompiers volontaires et à temps partiel et d'en recruter, notamment pour les raisons suivantes :

- L'obligation de satisfaire aux exigences de formation a causé le départ de certains pompiers en poste;
- La rémunération et les autres conditions de travail non uniformes entre les municipalités et les MRC, ce qui entraîne des iniquités et ne favorise pas l'embauche de nouveaux pompiers;
- La formation obligatoire trop longue et exigeante pour les pompiers volontaires et à temps partiel, en particulier dans un contexte de conciliation travail/famille;
- La libération des pompiers volontaires lors d'appels d'incendie n'est pas toujours respectée par leurs employeurs réguliers;
- Certaines municipalités paient les heures de formation des futurs pompiers, d'autres non;
- L'accessibilité à la formation en région et les déplacements pour se rendre au lieu de formation plus problématiques;
- L'attrait des grandes villes (meilleures conditions de travail et possibilités d'avancement) cause le départ de pompiers nouvellement formés;
- Les valeurs des jeunes recrues changent : la qualité de vie et la vie familiale prédominent sur leur engagement social de pompier volontaire;
- Le manque de valorisation du métier de pompier volontaire et à temps partiel rend plus difficile la relève.

3. Description du programme

Le programme de recrutement régional des pompiers vise à :

- Promouvoir des campagnes promotionnelles à la grandeur de la MRC Robert-Cliche;

L'objectif du programme est principalement de trouver des pistes de solutions aux enjeux actuels et les défis de l'avenir. La MRC Robert-Cliche s'occupera de la mise en place du programme de recrutement régional, les SSI eux, s'investiront à :

Reconnaitre et valoriser les pompiers volontaires et à temps partiel, notamment par :

- Leur présence et le port de l'uniforme dans les festivals et autres événements publics;
- Sensibiliser la population via les journaux de leurs interventions et de leurs contributions;
- Organisation d'activités de reconnaissance pour les familles, conjointes et pompiers volontaires eux-mêmes.

Attirer la relève :

- En offrant du mentorat aux jeunes pompiers, en écoutant leurs besoins et leurs attentes au moyen de tables rondes, de boîtes à suggestions, etc.;
- Sensibiliser la population avec des démonstrations et des ateliers d'intégrations au métier de pompier «**Journée d'aspirant-pompier**»;
- En parvenant à un équilibre travail/famille et en partageant les effectifs en fonction du lieu de l'emploi régulier du pompier volontaire ou de sa disponibilité d'horaire.

Mettre en place une structure pour favoriser le partage de l'effectif selon le lieu de travail et non pas selon l'appartenance à un service de sécurité incendie, notamment par :

- La régionalisation (regroupement) dans les petites municipalités et en régions éloignées;
- Revoir les incitatifs financiers : uniformiser les salaires à l'échelle régionale;
- Des ententes intermunicipales permettent la disponibilité de pompiers pour des besoins ponctuels.

Relève et rétention des pompiers volontaires ou à temps partiel dans les régions

- Faire davantage d'activités de valorisation et de reconnaissance;
- Concilier le travail avec les obligations familiales;
- Revoir les incitatifs financiers et autres.

La MRC conçoit le programme de recrutement régional des pompiers et chaque municipalité s'est engagée à adopter les modalités d'application de ce programme en vertu de l'application de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

3.1 Public cible

Le candidat idéal :

- Avoir le gout de nouveau défi, d'avoir le sentiment de faire la différence dans la vie des gens;
- Être disponible;
- Avoir plus de dix-sept (17) ans;
- Avoir complété son 5e secondaire ou l'équivalent;
- S'engager à suivre et à réussir une formation minimale (*Pompier I*);
- Posséder un véhicule;
- Avoir un permis de conduire valide de classe 5;
- Habiter un secteur desservi par l'une des casernes de la MRC Robert-Cliche;
- Être en bonne condition physique;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire en lien avec le métier de pompier;
- Une disponibilité de jour durant la semaine serait un atout pour le candidat.

4. Contenu du programme

Le programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche comporte six volets :

1. Création d'une campagne promotionnelle sur le recrutement des pompiers.
2. Création d'un formulaire de candidature – Annexe A
3. Établir le processus d'embauche – Annexe B
4. Organisation de rencontre d'information – Annexe C
5. Ateliers d'initiation
6. Site web – Annexe D

4.1 Campagne de promotion - Fréquence et période

Le programme de recrutement sera actif à l'année, via le site web de la MRC Robert-Cliche. Les campagnes de promotion et rencontre d'information seront ponctuelles (entre avril et octobre). Les SSI doivent tenir informée la MRC Robert-Cliche sur le nombre de pompiers en manque dans leurs casernes respectif.

4.2 Formulaire d'embauche

Le formulaire de dépôt de candidature est élaboré par la MRC Robert-Cliche – Voir Annexe A

4.3 Processus d'embauche

Avant tout chose : Ce n'est pas la MRC Robert-Cliche qui fait l'embauche des pompiers. La MRC est chargée de la promotion des postes offerts dans la région via son site web. Par contre, lors de rencontre d'information, le processus d'embauche y sera expliqué. Ce sont les municipalités qui embauchent les pompiers (sous la recommandation du chef). Présentement, les municipalités de la MRC Robert-Cliche n'engagent d'aucun pompier à temps plein.

Voir l'annexe B.

4.4 Rencontre d'information

Lors des rencontres d'informations, les tâches et responsabilités des futurs pompiers y seront expliquées :

En tant que pompier(ère); tu auras pour tâches d'effectuer les manœuvres nécessaires à l'extinction des incendies de toutes sortes (bâtiments ordinaires, bâtiments en hauteur, véhicules, en présence de produits chimiques, dans un boisé ou un parc, en forêt, etc.) en utilisant tout le matériel d'intervention nécessaire pour combattre efficacement les incendies. Tu utiliseras des extincteurs portatifs, du matériel de déblayage (hache, pic, couteau, etc.), des boyaux d'arrosage, les échelles conventionnelles et les échelles pivotantes des véhicules et tout autre équipement approprié. Tu devras appliquer le processus d'intervention appropriée selon la situation et le type d'incendie, donner les soins d'urgence nécessaires aux victimes, effectuer des sauvetages de personnes en danger, appliquer le plan d'évacuation des occupants(es) du bâtiment ou des véhicules concernés, etc.

Tu pourrais aussi être appelé (e) à intervenir dans des situations d'urgences autres que les incendies de bâtiments et accidents de véhicules : lors du déversement de produits chimiques ou pétroliers sur la voie publique ou dans une usine, lors de fuites de gaz, lors de noyades, lors d'accidents de travail où la victime est ensevelie (par exemple sur un chantier), lors d'accidents de précipices, lors d'avalanches, d'effondrement d'édifices ou toute autre situation nécessitant une intervention d'urgence.

De plus, tes tâches ne sont pas uniquement dans les situations d'urgences, mais tu auras aussi d'autres responsabilités. Tu auras à préparer et concevoir des plans d'évacuation, inspecter les bâtiments résidentiels et commerciaux afin de t'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité en matière d'incendies. Tu auras informer, conseiller et éduquer le public sur les mesures de sécurité à prendre afin de prévenir les incendies et accidents en effectuant des campagnes de sensibilisation, des rencontres et animations dans les écoles, centres d'accueil pour personnes âgées, maisons de jeunes, garderies, centres de loisirs et lors d'activités sociales. Tu pourras aussi être chargé (e) de participer aux enquêtes sur les causes et circonstances des incendies et as rédigé des rapports d'enquêtes.

Après quelques années d'expérience, tu pourrais avoir la responsabilité de coordonner et gérer les activités et les opérations en prévention et protection-incendie et gérer un Service de sécurité incendie d'une municipalité, d'une industrie ou d'une autre organisation.

4.5 Ateliers d'initiation

À la suite d'une rencontre d'information, certaines personnes pourraient toujours être hésitantes à devenir pompier. Dans le but de démystifier le métier de pompier, la MRC, procédera à l'organisation d'ateliers d'initiation à la carrière de pompier «**Journée d'aspirant-pompier**», dans certaines casernes. Les ateliers seront sous forme de plusieurs plateaux pratiques : tests physiques, manœuvres de sauvetage, et d'une panoplie d'activités.

Lors d'atelier d'initiation, ces journées seront ouvertes à tous. L'âge minimum pour y participer est de 15 ans. De plus, la journée est organisée par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche en association avec les Services de sécurité incendie des municipalités. Les candidats âgés entre 15 et 17 ans doivent ajouter à leur demande, une lettre d'autorisation parentale (signée par un parent ou tuteur).

Pour s'inscrire, il suffit de compléter l'annexe B et une preuve de résidence à aspirantpompier@beaucerc.com pour venir passer une journée d'aspirant-pompier. Il est à noter que le programme «**Journée d'aspirant-pompier**» sera offert de façon ponctuelle entre avril et octobre de chaque année.

Seuls les candidats sérieux et intéressés par le métier seront admis au programme «**Journée d'aspirant-pompier**». Le service d'incendie se réserve le droit de refuser ou d'annuler une demande en cours de processus.

Qualités et aptitudes nécessaires :

- Avoir de la disponibilité.
- Excellente santé.
- Excellente condition physique, car tu auras des efforts physiques considérables à réaliser (surtout en endurance).
- Très bonne vision pour la conduite d'un véhicule d'urgence (nécessite la classe 4a).
- Très bonnes habiletés manuelles afin d'utiliser et manipuler adéquatement et efficacement différents outils manuels ou hydrauliques (haches, outils de désincarcération, scies, etc.); des appareils (tels que les appareils de protection respiratoire, coussins de levage), instruments spécialisés (tels que les caméras thermiques, caméras portables pour casques, détecteurs de gaz, etc.) et autres équipements (boyaux, lances, embarcations pneumatiques, etc.).
- Intérêts pour les problèmes sociaux, car tu auras à intervenir dans toutes sortes de conflits et problèmes de la société.
- Sens développé de la coordination (yeux, mains, pieds) afin d'être capable d'exécuter efficacement et rapidement différentes manipulations.
- Capacité et facilité à travailler à l'intérieur de limites, de tolérance, de normes établies et selon des indications précises, car les pompiers être capables d'avoir un jugement leur permettant d'assurer leur santé et sécurité, celles de ses collègues et celles des victimes qu'ils tentent de sauver.
- Équilibre émotif et empathie, car tu seras souvent au cœur de situations difficiles (décès, blessés graves, sinistrés démunis, etc.).
- Bon contrôle et très bonne confiance en soi pour intervenir efficacement dans les situations d'urgences.
- Bonnes aptitudes et habiletés sensorielles (auditives, visuelles, olfactives et tactiles) afin d'être capable de détecter quelque chose qui serait anormal dans une situation donnée.
- Capacité d'analyse et de synthèse pour bien analyser efficacement une situation avant d'intervenir.

- Jugement sûr et rapide pour être capable d'intervenir avec discernement, efficacement et avec rapidité lors de situations de crise sans faire d'erreur.
- Très bon sens de l'observation pour réussir à déceler des situations potentiellement dangereuses, mais aussi pour réussir à reconstituer une scène d'incendie lors d'enquêtes
- Autonomie, initiative et débrouillardise pour être en mesure d'intervenir seul(e) dans certaines situations.
- Sens des responsabilités, car tu seras responsable de tes actes lors de tes interventions.
- Civisme, discipline, honnêteté et leadership pour agir avec professionnalisme.
- Grande facilité à travailler en équipe, car tu auras à collaborer avec un grand nombre de personnes (autres pompiers, policiers patrouilleurs, ambulanciers, agents de sécurité, enquêteurs aux incendies, etc.).
- Capacité de travailler sous stress pour être capable d'agir professionnellement même dans les situations difficiles.
- Facilité d'adaptation à diverses situations, à divers milieux et à divers problèmes.
- Aimer travailler avec le public, car tu auras des contacts avec la communauté (en prévention).
- Aimer s'impliquer dans la communauté pour participer à l'éducation et à la sensibilisation à la prévention des incendies.

4.6 Site web

Le coordonnateur tiendra à jour une page web (annexe D) sur le site de la MRC Robert-Cliche. Les SSI devront fournir en temps réel, leurs besoins en embauchent.

5 Conclusion

Avec la mise en place du programme de recrutement régional, la MRC Robert-Cliche espère ainsi favoriser la relève et rétention des pompiers volontaires dans la région. Les SSI devront s'investir à faire davantage d'activités de valorisation et de reconnaissance envers leurs pompiers et de concilier davantage le travail des pompiers avec les obligations familiales.

6. Publications de références

- Actes du forum sur la sécurité incendie 2012.

Annexe A



FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE / POMPIER

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	MUNICIPALITÉ :
CELLULAIRE :	COURRIEL :
DATE DE NAISSANCE :	CLASSES DE PERMIS DE CONDUIRE : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4A <input type="checkbox"/> 5

FORMATION ACADÉMIQUE

DEGRÉ DE SCOLARITÉ :
AUTRES SPÉCIALITÉS OU COURS :

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

EMPLOYEUR ACTUEL :	TÉLÉPHONE :
ADRESSE :	MUNICIPALITÉ :
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :	
NATURE DE VOTRE TRAVAIL :	
HEURES HABITUELLES DE VOTRE TRAVAIL :	
JE DÉTIENS UNE AUTORISATION DE MON EMPLOYEUR QUI ME PERMET DE QUITTER MON TRAVAIL LORS D'UN APPEL D'URGENCE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

AUTRES INFORMATIONS

AVEZ-VOUS PEURS DE : <input type="checkbox"/> HAUTEUR, <input type="checkbox"/> SANG, <input type="checkbox"/> CLAUSTROPHOBE, <input type="checkbox"/> AUTRES :	
SOUFFREZ-VOUS D'UNE MALADIE OU HANDICAP QUELCONQUE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
POSSÉDEZ-VOUS UNE VOITURE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
J'AI DES DISPONIBILITÉS :	<input type="checkbox"/> JOUR <input type="checkbox"/> SOIR <input type="checkbox"/> WEEK-END

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

*IMPRIMER ET REMPLIR LE FORMULAIRE

*Ce formulaire utilise le genre masculin. Ceci n'est que pour alléger le texte.

Annexe B

Processus d'embauche

Nos pompiers sont le fondement même de notre succès. Ils représentent fierté, dévouement et courage. Nous sommes continuellement à la recherche de candidats exceptionnels désirant servir nos communautés.

Avant tout chose, prenez note que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ne font l'embauche d'aucun pompier à temps plein.

Voici l'ensemble des critères à respecter dans le cadre d'une embauche pour le service de sécurité incendie. Vous devez répondre à toutes les normes suivantes :

- Être âgé de plus de 17 ans;
- Posséder une formation *Pompier I* (atout) ou s'engager à suivre cette formation (selon les modalités et délais prévus par le service incendie).
- Détenir un permis de conduire valide.
- Être résident d'une des municipalités de la MRC Robert-Cliche;
- Ne posséder aucun dossier judiciaire en lien avec le métier de pompier.

Si vous respectez l'ensemble de ces critères, nous vous invitons à faire parvenir le formulaire de dépôt de candidature / pompier de la MRC Robert-Cliche par courrier électronique à aspirantpompier@beaucerc.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Service de sécurité incendie
MRC Robert-Cliche
111-A, 107^e Rue
Beauceville, (Québec)
G5X 2P9

Rencontre d'information

Lors d'une période d'embauche, les personnes ayant fourni un formulaire de dépôt de candidature / pompier, et respectant les différents critères de base seront invitées à une rencontre d'information par la MRC Robert-Cliche et des services d'incendies.

À la fin de cette rencontre, les candidats toujours intéressés à poursuivre le cheminement de sélection doivent fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (www.identitequebec.ca/certificat-de-police).

Examens

Seuls les candidats respectant tous les critères d'embauche et d'enquête judiciaire sont invités à cette étape.

- Test physique : Ce test sert à dépister la claustrophobie, le vertige et à évaluer la mobilité des candidats.
- Test *Pompier I* : Ce test d'aptitude sur le métier de pompier est basé sur la formation *Pompier I*. Il peut s'agir d'un test écrit, physique ou combiné.

Entrevue

Les candidats ayant franchi avec succès l'étape des examens sont convoqués à l'entrevue.

Examen médical

Les candidats retenus à la suite des entrevues devront passer un examen médical. Le but est de déterminer s'ils sont aptes à exercer le métier de pompier. Les frais de l'examen sont remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

Entrevue facultative

Une dernière entrevue éliminatoire peut être nécessaire afin d'établir la liste d'embauche et/ou une liste de rappel.

Voulez-vous devenir pompier à temps partiel ?

SITE WEB

Processus d'embauche

Vous voulez devenir pompier ?

Vous avez le gout de nouveau défi, d'avoir le sentiment de faire la différence dans la vie des gens ?

Vous :

- Êtes disponible;
- Avez plus de dix-sept (17) ans;
- Avez complété son 5e secondaire ou l'équivalent;
- Êtes prêt à suivre et à réussir la formation minimale (*Pompier I*);
- Posséder un véhicule;
- Habiter un secteur desservi par l'une des casernes de la MRC Robert-Cliche;
- Êtes en bonne condition physique;
- N'avez aucun antécédent judiciaire.

Pourquoi ne pas devenir pompier dans votre communauté !

Votre service d'incendie représente fierté, dévouement et courage et nous sommes continuellement à la recherche de candidats exceptionnels désirant servir la communauté.

NOUS OFFRONS

- La possibilité d'avoir un revenu supplémentaire;
- La possibilité de faire partie d'une grande famille, celle du service de sécurité incendie;
- Protéger la population et par le fait même les membres de votre famille.

La mission des services sécurité incendie est de prévenir les pertes de vie, de minimiser les pertes matérielles et d'assurer un environnement sécuritaire par des programmes de prévention. C'est aussi de mettre toute l'énergie nécessaire à préparer le personnel pour que les interventions soient efficaces et sécuritaires.

Notre engagement social

Votre service de Sécurité incendie est connu pour son engagement social auprès du public. Il s'associe fréquemment à des associations et apporte son appui à divers programmes communautaires.

Présentement, le SSI de la MRC Robert-Cliche sont à la recherche d'un certain nombre de candidats :

Beauceville : X candidats
Saint-Joseph-de-Beauce : X candidats
Saint-Odilon-de-Cranbourne : X candidats
Saint-Victor : X candidats
Tring-Jonction : X candidats

Si vous respectez l'ensemble de ces critères et que vous avez le gout de faire la différence dans votre communauté, nous vous convions à faire parvenir le [formulaire de candidature / Pompier](#) dument compléter avec une preuve de résidence sur le territoire à la MRC Robert-Cliche par courrier électronique à aspirantpompier@beaucerc.com.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 14 mars 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint- Alfred;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Était absent : N/A

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier
Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
François Roberge, coordonnateur en environnement
Geneviève Turgeon, coordonnatrice en aménagement du territoire
Guy Poulin, coordonnateur en sécurité incendie

RÉSOLUTION 6294-18

PROGRAMME DE RECRUTEMENT RÉGIONAL DES POMPIERS (PROJET 4)

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers pour l'amélioration du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le président du comité de sécurité incendie monsieur Mario Groleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil, que la MRC Robert-Cliche et chacune des villes et municipalités adoptent le Programme de recrutement régional des pompiers.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME
LE 26 AVRIL 2018



RÉNAL ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du conseil de la Ville de Beauceville, tenue le 9 avril 2018 à 19h30.

Étaient présents

Monsieur le Maire
Madame la Conseillère
Messieurs les Conseillers

Luc Provençal
Marie-Andrée Giroux
François Veilleux
Sylvain Bolduc
Claude Mathieu
Mario Perron
Bernard Gendreau

formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur le maire Luc Provençal

R-2018-04-6042: Programme de recrutement régional des pompiers (projet 4)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

ADOPTÉ

(s) *Madeleine Poulin*
MADELEINE POULIN, Greffière

(s) *Luc Provençal*
LUC PROVENÇAL, Maire

Copie certifiée conforme à l'original
le 11 avril 2018

MADELEINE POULIN, OMA, Greffière

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor tenue le 3 avril 2018, à 19h30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon Jérôme Bélanger et Mesdames les Conseillères Dany Plante et Nancy Lessard, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

PROGRAMME DE RECRUTEMENT REGIONAL DES POMPIERS (PROJET 4)

RÉSOLUTION 2018-04-100

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nancy Lessard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Municipalité de Saint-Victor;

QUE la municipalité de Saint-Victor adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

ADOPTÉE

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 12 AVRIL 2018 PAR



Kathleen Veilleux
Directrice générale



Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
COPIE DE RÉSOLUTION**

À une réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin tenue le 21 mars 2018 et à laquelle étaient présents :

MM. Mario Groleau, Martin Nadeau, Joël Giguère, Lucie Gilbert, ainsi que Gino Vachon et formaient quorum.

Programme de recrutement régional des pompiers

- ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;
- ATTENDU QU'** à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;
- ATTENDU QUE** le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;
- ATTENDU QUE** le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;
- ATTENDU QUE** le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;
- PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Gino Vachon d'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur incendie de la régie intermunicipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie conforme

Marc-André Paré
Directeur général et secrétaire-trésorier

30/03/2018
Date



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Copie de résolution

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le neuvième jour du mois d'avril, deux mille dix-huit, à vingt heures.

Sont présents :

Madame la conseillère : Hélène St-Hilaire
Messieurs les conseillers : Sylvain Gilbert
Michel Doyon
Pierrot Lagueux
Serge Vachon
Vincent Gilbert

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Gilbert.

Sont également présents :

Le directeur général et trésorier, monsieur Alain Landry, et madame Danielle Maheu, greffière.

La résolution suivante a été adoptée :

6.4 Programme de recrutement régional des pompiers

Résolution no 2018-04-116

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Serge Vachon et il est unanimement résolu :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce adopte le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche.

Que ce programme soit mis en application et supervisé par le directeur du service des incendies de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adoptée

Copie certifiée conforme
Le 10 avril 2018

Danielle Maheu
Greffière



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Extrait du procès-verbal
Séance ordinaire du 9 avril 2018*

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le neuvième jour du mois d'avril 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Programme de recrutement régional des pompiers

Résolution 86-03-2018

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1er décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service des incendie de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne;

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

Adoptée

*Copie certifiée conforme,
Donnée à Saint-Odilon, ce 16 avril 2018.*



*Dominique Giguère,
Directrice générale.*